

FONDATION
Abbé Pierre

Un plan pour en finir avec la vie à la rue

Sans domicile : objectif zéro !

Plus de 2 000 personnes meurent de la rue chaque année en France, en moyenne à 49 ans. L'augmentation du nombre de personnes sans domicile est alarmante : + 50 % entre 2001 et 2012, 143 000 personnes, dont 30 000 mineurs, sans doute encore plus aujourd'hui. Qu'elles soient à la rue, en bidonville, à l'hôtel ou en centres d'hébergement, il n'est plus admissible de laisser tant de personnes, hommes, femmes, enfants, sans solution digne pour vivre correctement.

Il est possible en France de mettre fin au scandale des personnes sans domicile, en moins de cinq ans dans les villes petites et moyennes et moins de dix ans dans les métropoles. Pour réussir ce plan systématique, six leviers principaux doivent être actionnés simultanément et durablement, avec une impulsion nationale appuyée sur une loi de programmation financière pluriannuelle, et une mise en œuvre locale dès les premières semaines du prochain quinquennat, en associant bailleurs sociaux et privés, collectivités locales, associations, citoyens et bien sûr personnes mal logées... Ce plan s'adresse principalement aux personnes sans domicile, mais aussi plus largement aux mal-logés, pour éviter qu'ils ne basculent dans la grande exclusion.

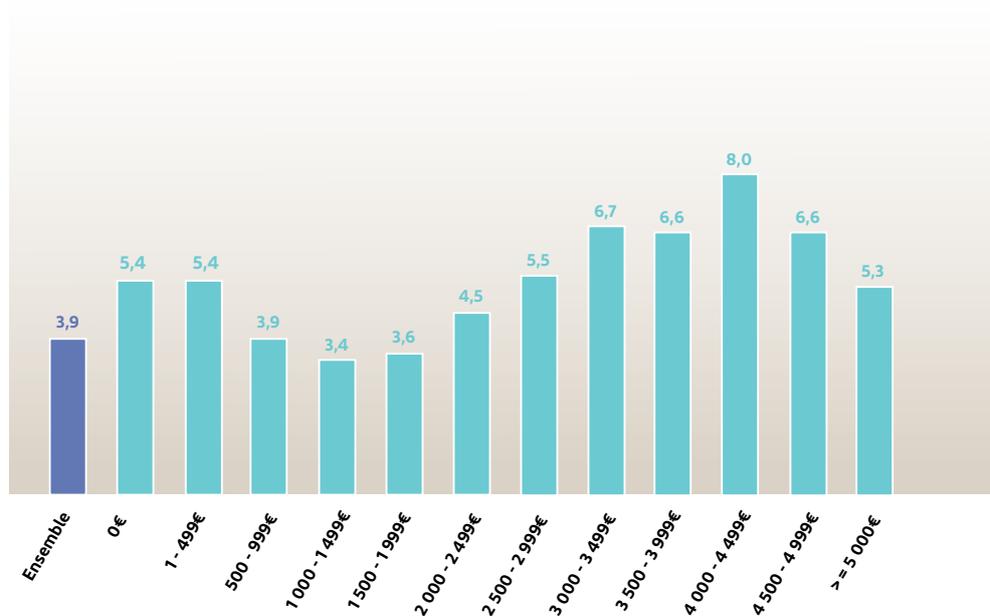
Logement d'abord !

Tout d'abord, il s'agit de changer de paradigme, de favoriser les solutions de logement plutôt que de multiplier les places d'hébergement d'urgence ou d'hôtels, inadaptés et coûteux. Chacun doit se voir proposer un logement sans délai ni condition, conformément à la philosophie du « logement d'abord », qui fait du

logement le point de départ vers l'insertion, plutôt que la récompense au bout d'un long parcours d'obstacles au sein des différents segments de l'hébergement (d'urgence, de stabilisation, d'insertion...). Cet accès au logement pérenne de droit commun, avec un vrai bail, peut être associé si nécessaire à un accompagnement ajusté dans le temps aux besoins et aux désirs des ménages (particulier ou global, léger ou renforcé, pluridisciplinaire...), avec une attention particulière envers certains publics fragiles (issus de l'Aide sociale à l'enfance et sortants de prison notamment). Pour certaines personnes, cela passe par l'extension de solutions comme les pensions de famille ou le programme « Un Chez soi d'abord ». Celles-ci ont fait la preuve que, même pour des personnes en grande exclusion, souffrant de troubles psychiatriques ou d'addictions, l'accès direct à un logement est possible et nécessaire pour voir leur situation s'améliorer durablement, au-delà des préjugés sur leur « capacité à habiter ». Le Logement d'abord suppose également de développer et soutenir les accueils de jour, dernier filet de sécurité pour les plus démunis et porte d'entrée pour l'accès aux droits et au logement.

Priorité aux ménages en difficultés pour les attributions Hlm

La première marge de manœuvre du « logement d'abord » réside dans une réorientation d'une partie des attributions de logements sociaux. Une plus grande part des 500 000 attributions Hlm annuelles doivent se faire en direction des sans domicile et des ménages prioritaires, au moins à hauteur de 25 % comme le prévoit désormais la loi. Or les ménages à très bas revenus ont moins de chances que les autres candidats d'accéder au parc social. Pour rendre les personnes en difficulté réellement prioritaires



dans l'accès au logement social, il est impératif d'établir des systèmes objectifs, notamment la « cotation », qui permettent d'attribuer les Hlm selon des critères partagés et transparents, en prévoyant des baisses de loyer si nécessaire et en augmentant l'aide au paiement des charges.

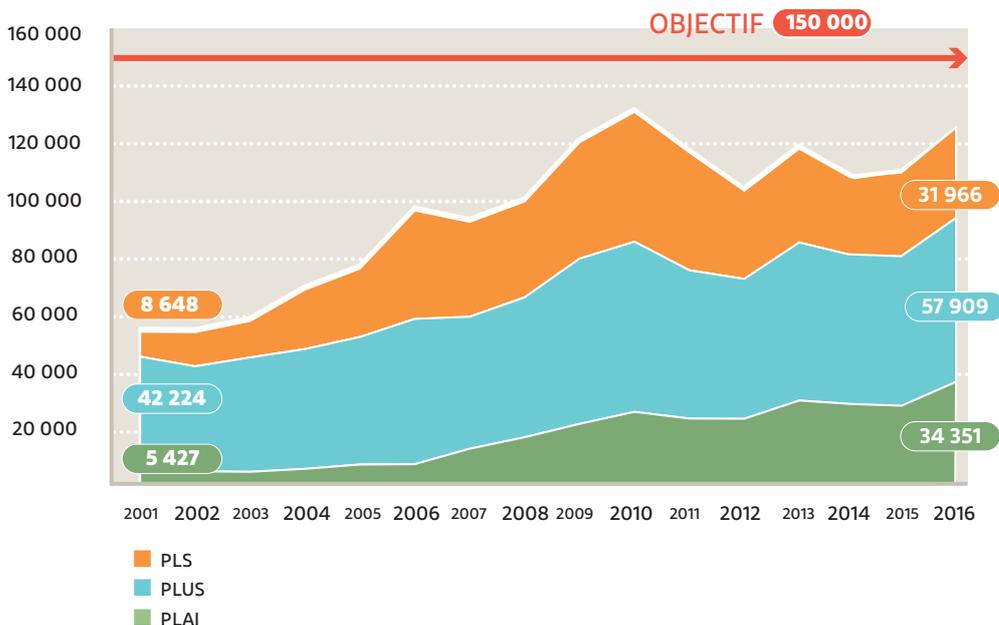
DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT SOCIAL PLUS DIFFICILES POUR LES PUBLICS DÉFAVORISÉS

En moyenne, il y a une attribution Hlm par an pour 3,9 ménages en attente. Les demandeurs à bas revenus, inférieurs à 500 € par mois par unité de consommation, se voient quant à eux attribuer un logement pour 5,4 demandes.

SOURCE / Cour des comptes d'après ministère du logement

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

(HORS ANRU)



150 000 logements vraiment sociaux par an

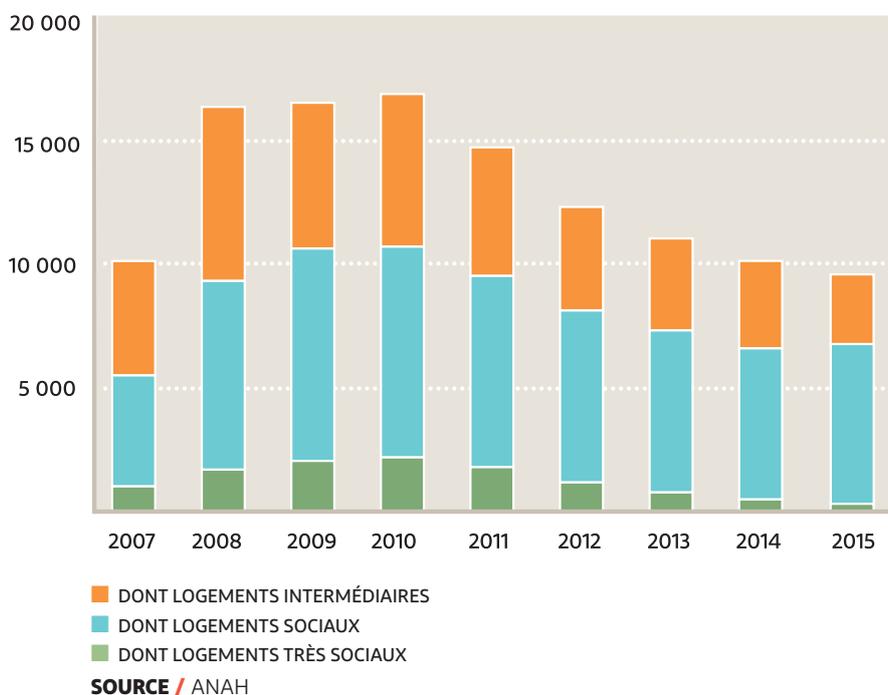
Au-delà des attributions à mieux affléchir vers les mal-logés, la tension est telle dans les grandes agglomérations qu'il est impératif d'accroître la production de logements vraiment sociaux (PLAI et PLUS), à hauteur de 150 000 par an en particulier dans les territoires tendus. Mais pour être réellement sociaux, ces nouveaux logements doivent sortir à des niveaux de loyers accessibles, sous les plafonds pris en charge par les APL. Ceci est possible en augmentant les aides à la pierre pour aider les bailleurs sociaux à proposer des loyers bas, et en cessant de rogner les APL.

Mobiliser le parc privé

Le parc social ne peut pas, à lui seul, accueillir tous les ménages en difficulté. Il faut donc dynamiser les conventionnements de logements privés par l'Anah pour capter chaque année 40 000 logements. Pour passer du stade artisanal à l'échelle industrielle, il est essentiel de proposer aux bailleurs privés intéressés un package comprenant des aides simplifiées, afin de sécuriser leur rendement locatif par une indemnisation fine des baisses de loyer qu'ils consentent (par rapport au loyer de marché réel), des éventuels travaux de remise en état du logement, ainsi qu'une gestion locative adaptée garantissant le paiement du loyer et la prise en charge en cas de dégradation ou de vacance. En échange de ces conditions avantageuses, ces logements privés doivent accueillir, principalement en mandat de gestion, des ménages prioritaires en difficulté.

LOGEMENTS CONVENTIONNÉS PAR L'ANAH À «LOYERS MAÎTRISÉS» AVEC OU SANS TRAVAUX

(HORS INSTITUTIONNELS)



Accueillir dignement les personnes migrantes

Ce plan comprend également un accueil digne des personnes migrantes en privilégiant leur accès au logement. La facilitation des démarches des demandeurs d'asile passe notamment par la production de davantage de places en Centres d'accueil (CADA). Pour les personnes déboutées du droit d'asile, il est indispensable d'assouplir les conditions de régularisation, condition sine qua none d'intégration de personnes qui bien souvent travaillent, ont des enfants scolarisés, ne sont parfois pas expulsables, mais qui stagnent dans des situations de mal-logement inextricables, à l'hôtel, en hébergement ou en bidonvilles. En attendant, le droit à l'accueil inconditionnel en hébergement, quelle que soit la situation administrative des personnes, doit être rappelé et respecté.

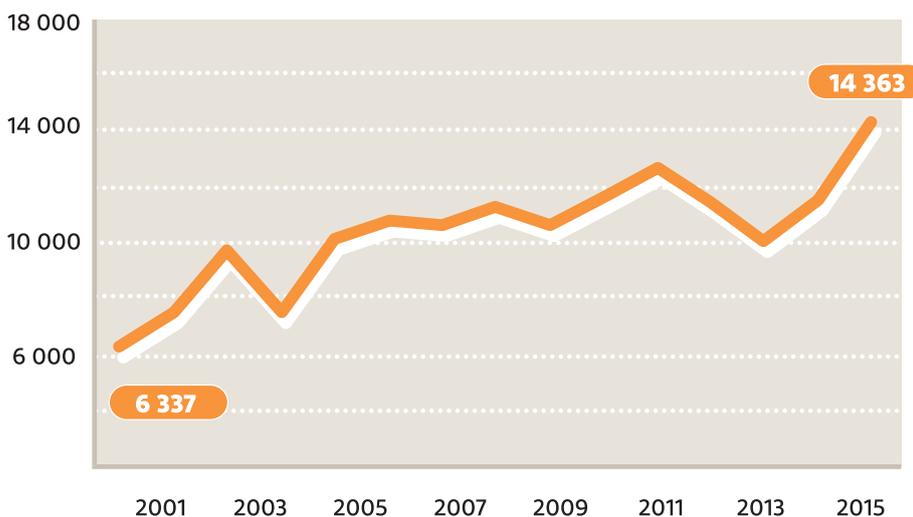


En finir avec les expulsions

Ce plan ne saurait fonctionner sans une véritable stratégie de prévention des expulsions locatives, visant le maintien dans les lieux ou le relogement des ménages en difficulté, dans le parc social ou privé. Pour ne pas grossir les rangs des personnes à la rue, la puissance publique doit tout faire pour enrayer la hausse alarmante des expulsions avec le concours des forces de l'ordre. Cela implique d'indemniser les bailleurs en cas d'impayés, par exemple à travers la mise en place promise par la loi ALUR d'une véri-

table Garantie universelle des loyers (GUL). Mais aussi de soutenir les ménages en difficulté par le développement des aides à la quittance et le financement des Fonds de Solidarité Logement pour mieux les accompagner. De même, l'Etat doit rompre avec sa politique d'expulsion sans solution des squats et bidonvilles, qui ne fait que déplacer et aggraver le problème des milliers de personnes qui y vivent.

ÉVOLUTION DES EXPULSIONS AVEC CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE



■ NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTIVES DE LA FORCE PUBLIQUE

SOURCE / Ministère du logement

La mise en œuvre de ce grand plan doit être déclenchée sans retard, sans attendre un nouveau diagnostic, ni un grand débat national de plus. Les outils existent : les moyens et la volonté politique doivent suivre. Comme l'ont montré les diverses expérimentations du « logement d'abord », en France et à l'étranger, une telle ambition nécessite des investissements aujourd'hui pour faire des économies demain sur les nombreux coûts économiques et sociaux du mal-logement.

Dès les premières semaines du quinquennat, le nouveau gouvernement devra afficher cette nouvelle ambition, appuyée sur une loi de finances rectificative puis une loi de programmation pluriannuelle, pilotée par un comité national de coordination et déclinée sur les territoires en fonction des contextes locaux, accompagnée dans chaque ville d'un suivi chiffré année après année. La Fondation Abbé Pierre est prête à accompagner les acteurs de bonne volonté, qu'ils soient associatifs, privés ou publics, au niveau local ou national, s'ils s'engagent à une obligation de résultat : plus personnes sans domicile en France en moins de cinq ou dix ans selon les territoires.

Pour plus de détails, consulter le 22^e rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre (pp. 35-120) [en cliquant ici](#).